et d'imprimer une proclamation affirmant le principe d'autonomie, mais sans détails. Cette proclamation sera distribuée dans toute l'île et donnera l'assurance que la Turquie n'aura plus le droit de s'immiscer dans l'administration intérieure de l'île.

Le bombardement de Kissamo-Castelli

Londres, 15 mars.— Le *Standard*, d'après une dépêche de La Canée, dit qu'un croiseur, arrivé dans ce port, vient d'apporter la nouvelle du bombardement de Kissamo-Castelli.

La même dépêche annonce que le navire italien, qui se trouve actuellement à Kissamo, a lancé des bombes sur la ville.

De plus amples détails manquent.

La Canée, 15 mars, 11 h. 55, matin. — A la suite du bombardement par les insurgés, le village de Kissamo-Castelli a été détruit. Le fort est resté intact.

LA DÉCISION DES PUISSANCES
et les Crétois

La légation de Grèce à Paris adresse à l'*Agence Havas* un document contenant les lettres des chefs insurgés crétois au commodore Reineck, afin de prouver que celui-ci a informé les Crétois de la décision des puissances concernant l'autonomie, contrairement aux allégations des journaux.

Nous sommes en mesure d'affirmer, dit une note officieuse, que les documents visés dans le communiqué de la légation hellénique qui a été transmis dimanche soir aux journaux et agences de Paris n'ont pas été portés à la connaissance des chancelleries européennes.

D'autre part, on fait remarquer de Londres que les documents cités dans le communiqué de la légation grecque sont en date des 10 et 11 février, qu'ils sont antérieurs à la proposition relative à l'autonomie de la Crète et que, par conséquent, ils ne se rapportent pas à la mission acceptée par le commodore Reineck de communiquer aux chefs insurgés la proclamation des amiraux, annonçant que les puissances avaient décidé d'accorder à l'île son autonomie.

Le *Times* dit à ce propos que la nouvelle à laquelle la légation grecque à Londres oppose un démenti a été donnée par l'amiral anglais au nom de tous ses collègues, commandant les flottes européennes en station dans les eaux de Crète.

L'attitude de la Grèce

La *Patrie* publie la dépêche suivante, dont nous lui laissons la responsabilité :

« Athènes, 15 mars. — On affirme à nouveau que le roi Georges a fait connaître sa volonté formelle de partir pour la frontière et de se mettre à la tête de l'armée, cela dès le premier acte d'hostilité des puissances. »

Le blocus des côtes grecques

Londres, 15 mars.— Le *Daily chronicle* se dit autorisé à déclarer que les mesures de coercition au moyen du blocus des ports de la Grèce qui ne sont pas encore désignés commenceront mercredi prochain. Un ultimatum aurait déjà été envoyé par les puissances à cet effet.

Le même journal publie d'autre part, la note suivante venue de Berlin : « Il est décidé qu'au début le blocus aura un caractère pacifique. Si toutefois la Grèce refuse encore d'obéir aux injonctions des puissances, et, de plus, si elle déclare la guerre à la Turquie ou si elle agit sur la frontière macédonienne même, le blocus sera poursuivi, avec plus de sévérité.

» Certaines puissances ont décidé qu'à moins que la Grèce ne se soumette, elles pousseront les mesures hostiles jusqu'à l'extrémité s'il est nécessaire, même jusqu'à détruire la Grèce et la réduire à une condition impuissante non seulement pour le moment, mais pour l'avenir. »

Nouveaux massacres d'Arméniens

Constantinople, 15 mars. — On confirme que des dépêches de Sivas ont apporté, aux ambassades, la nouvelle de troubles qui auraient eu lieu à Guermirek, dans le district de Tounouse ; d'après la version officielle, quatre Arméniens auraient été blessés; on attend de plus amples détails.

Les hostilités en Macédoine

La *Patrie* dit recevoir d'Athènes la dépêche suivante :

« Chaque jour, de petits groupes d'insurgés macédoniens franchissent la frontière grecque du côté de Metsovo et de Tou-navos.

» Ils se réunissent par bandes de plusieurs centaines à Kalabaka, Larissa et Rapsani. Là, une fois organisés, ils partent en colonnes compactes pour la montagne, de préférence aux environs de Janina et d'Ellassona, où sont réunis des dépôts d'armes et de munitions.

» Malgré la surveillance active exercée par les autorités et les troupes turques, les insurgés macédoniens se mobilisent sans difficulté aucune.

» Leur point de concentration est, dit-on, au sud-ouest de Sellidje, dans la montagne; leur état-major siège en permanence, mettant la dernière main au plan de campagne qui consiste à soulever contre les Turcs les vilayets de Janina, Monastir, Salonique, etc., le jour où le conflit éclatera entre la Grèce et la Turquie. »

Les pillards musulmans

Athènes, 15 mars. — Un télégramme reçu de la Canée annonce que des scènes révoltantes de pillage ont eu lieu dans la ville pendant ces derniers jours.

Comme il n'y a pas de police, les maisons des chrétiens absents ont été ouvertes, par ordre de la municipalité turque, sous prétexte d'y loger les réfugiés de Sélinos. Tous les meubles de valeur ont été enlevés, et les rues sont jonchées d'objets provenant des domiciles ainsi violés.

Des marins européens avaient bien été placés en faction, mais ils n'ont pu arrêter le pillage.

Vendredi les musulmans sont entrés dans un village, qui était occupé uniquement par des lépreux; ces derniers ont été chassés; le peuple crétois réclame la protection de l'Europe pour ces lépreux.

Si les choses continuent, à la Canée, les trois quarts de la ville seront pillés.

Dernières Nouvelles

Dans les ports français

Toulon, 15 mars. — Le préfet maritime vient de recevoir avis du vote de la Chambre avec l'ordre de se tenir tout prêt à envoyer en Crète les 800 hommes de troupe d'infanterie de marine destinés à renforcer les détachements mis à terre, qui jusqu'ici ont été composés de marins.

Toulon, 15 mars. — Le croiseur *La-Touche-Tréville*, commandé par le capitaine de vaisseau Jaréguiberry, a reçu l'ordre d'appareiller pour la Canée. Il emporte du matériel, des munitions de campagne et des compléments d'effectifs pour la division Pottier.

Pas de nouvelle note des puissances à la Grèce

Paris, 15 mars. — Les puissances ont abandonné la pensée d'adresser une nouvelle note à la Grèce.

Un ultimatum au Sultan

Paris, 15 mars. — Pendant que l'on procédera à l'organisation administrative de la Crète, dit le *Courrier du Soir*, un *ultimatum* sera envoyé au sultan pour le sommer d'opérer, dans son Empire, les réformes promises à l'Europe. Nous indiquons cette marche-processus, ajoute notre confrère, sur des données très précises recueillies *dans le monde diplomatique; mais nous faisons néanmoins nos réserves pour les incidents qui pourraient survenir, et qui, croyons-nous, sont moins à redouter du côté de la Grèce que du côté de la Turquie.*

Le blocus

Paris, 15 mars. — On lit dans le *Courrier du soir* :

« Nous croyons savoir que les puissances n'établiront pas de blocus devant la Pirée, et que, sur les côtes grecques, le seul point atteint sera Volo, qui est placé en face de Salonique et qui est devenu le point de transit des approvisionnements de l'armée grecque.

A la Chambre des Communes

Londres, 15 mars. — A la Chambre des communes, M. Balfour dit que la réponse de la Grèce est encore soumise à l'examen des puissances.

M. Curzon déclare que les commandants des flottes alliées ont reçu l'ordre de distribuer une proclamation annonçant que les grandes puissances ont assumé la responsabilité de l'avenir de l'île. Une proclamation formelle d'autonomie est actuellement rédigée; on doute que le fait de cette autonomie soit, à l'heure actuelle, connu dans l'île.

A la Chambre grecque

Athènes, 15 mars. — A la Chambre le président communique diverses adresses de sympathie, entre autres le message de députés français. Cette communication est accueillie par des applaudissements.

SÉNAT
Séance du lundi 15 mars

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Loubet.

LE BUDGET DE 1897
Ministère de l'instruction publique

Le Sénat reprend la discussion des chapitres du budget de l'instruction publique.

Sur le chapitre 48 (écoles normales primaires, un amendement de M. Gadaud, tendant à relever de 50,000 francs le crédit qui avait été réduit d'égale somme par la commission, est adopté par 160 voix contre 117.

Sur le chapitre 43, lycées nationaux, M. Combes vante longuement l'enseignement moderne et critique en passant la composition du conseil supérieur de l'instruction publique, dans lequel il voudrait faire entrer des représentants des idées politiques et sociales. (*Une voix*: vous voulez mettre partout l'esprit de parti.)

M. Bardoux, rapporteur, défend avec énergie l'enseignement classique, *protestant contre les idées de M.* Combes. La guerre est engagée, dit-il, entre l'utilitarisme et la haute culture de l'esprit. L'étude du grec et du latin sert à façonner les âmes, à donner à l'enfant les notions du beau et à lui faire connaître les plus grands chefs-d'œuvre de l'esprit humain. (Vives approbations).

Les derniers chapitres de l'instruction publique et le budget des Beaux-Arts sont adoptés.

La séance est levée à 6 heures. Séance demain.

ACTUALITÉ

Sur le boulevard Saint-Michel :
— Vive la Grèce!
— Insolent !!!

Une éclatante conversion au Catholicisme
EN ANGLETERRE

Depuis la publication de la bulle *Apostolicæ curæ*, de nombreuses abjurations ont eu lieu, mais aucune d'entre elles n'a eu autant de retentissement et n'aura des conséquences aussi importantes que celle du Révérend Basile Maturin qui vient d'être reçu dans le sein de l'Eglise catholique par les Pères Jésuites, au collège de Beaumont, près de Windsor. Depuis les jours de Newman et de Manning, on n'avait pas vu une conversion aussi importante.

Le R. B. Maturin appartenait à une société d'ecclésiastiques anglicans qu'on appelle les « Pères de Cowley », du nom de la localité dans la banlieue d'Oxford où se trouve leur maison. Ils vivent en communauté, et se livrent exclusivement à l'étude et à la prédication.

Grâce à son éloquence incomparable, à son zèle, à ses vertus et surtout à sa charité bien connue, le Révérend B. Maturin exerçait une influence considérable, non seulement sur ses confrères des Cowley, mais sur les membres de l'Université d'Oxford et sur tous ceux qui entendaient ses prédications.

Il est probable que beaucoup d'entre ceux-là le suivront dans son exode, et c'est cette circonstance qui fait que la nouvelle de sa conversion a frappé de stupeur un grand nombre d'anglicans. M. Maturin, qui est âgé d'environ cinquante ans, n'a pas pris cette décision à la légère.

Depuis de longues années déjà il songeait à franchir le seuil de l'Eglise catholique. A plusieurs reprises même on avait, à tort, annoncé sa conversion. Aujourd'hui, elle est un fait accompli.

Encore un mot. Comme plusieurs convertis de distinction, entr'autres, M. Robert Francillon, le romancier bien connu, M. Mathurin descend en ligne directe d'une de ces familles de huguenots français qui vinrent s'établir dans les îles britanniques à la suite de la révocation de l'édit de Nantes en 1685.

L'AFFAIRE ARTON

Témoins chez le Juge d'instruction

Paris, 15 mars. — M. Le Poittevin a passé l'après-midi d'aujourd'hui à interroger les premiers témoins; il avait convoqué, à son cabinet, M. Marius Fontane, qui devait lui fournir des renseignements sur les fonctions et les attributions d'Arton dans l'ancienne Société de Panama, et M. Ducret, ancien directeur de la *Cocarde*, qui publia de nombreux articles sur les distributions d'argent aux parlementaires.

Ces témoins sont appelés à renseigner le juge sur l'usage qu'Arton dit avoir fait des douze cent mille francs à lui délivrés par le baron de Reinach et dont le chèque a été découvert.

Aujourd'hui, on a apporté, à M. Le Poittevin, les pièces réclamées vendredi dernier à M. Bonneau, par M. Marion, commissaire aux délégations judiciaires ; il y a onze dossiers concernant la faillite d'Arton et trois copies de lettres.

On espère y trouver des documents intéressants.

M. Marion devait faire encore, cet après-midi, diverses opérations pour retrouver d'autres pièces de comptabilité d'Arton et doit également se rendre chez divers directeurs de banque pour les inviter à fournir quelques renseignements au juge d'instruction.

Paris, le 15 mars, 7 heures soir. — M. Marius Fontanes a été interrogé sur ce point : Arton était-il oui, ou non attaché officiellement à la Compagnie de Panama ? Sur cette déposition, M. Le Poittevin est resté muet, se contentant d'affirmer qu'elle n'était point de nature à compromettre des parlementaires.

Le juge d'instruction a, en outre, entendu M. Propp directeur de la banque du même nom, à propos des chèques Thiérée, et enfin l'ancien caissier principal de la banque Reinach-Propper et Thirée, successeurs, au sujet des mêmes chèques.

M. Le Poittevin n'entendra pas de nouveaux témoins avant jeudi.

NOUVELLES DU JOUR

Les votes des députés du Nord

Paris, 15 mars. — Voici les votes des députés de votre région dans le scrutin sur l'ordre du jour Renault-Morlière, approuvant les déclarations du gouvernement.

Ont voté *contre* : MM. Desfontaine, Guesde, de Montalembert, Sever.

Pour : MM. Danselle, Le Gavrian, l'abbé Lemire.

S'est *abstenu* : M. Dron.

Etaient *absents* par congé : MM. Jonnart, Michau.

Les chiffres annoncés en séance étaient : pour 356, contre 143. Après vérification, le scrutin donne les résultats suivants : Pour 350, contre 147.

Le drame boulangiste « A la vie. à la mort »

Paris, 15 mars. — *A la vie, à la mort*, le drame de M. *Pierre Denis, retraçant l'existence et le rôle politique du* général Boulanger, a été joué ce soir, en répétition générale, au Nouveau Théâtre.

A une heure du matin, le spectacle n'était pas encore terminé. La pièce a paru bien trop longue et un peu périle très souvent, sans produire des aperçus ou des allusions bien piquantes. Le public était nombreux et a paru déçu. Aucun incident ne s'est produit.

Graves désordres à Lemberg

Lemberg, 15 mars. — Hier soir, une foule nombreuse attendait les prisonniers de Duvivow qui ne sont pas venus. Les ouvriers lapidèrent la police et brisèrent les vitres des devantures de magasin. La foule fut dispersée par la police et la troupe.

Huit personnes furent blessées; cinq agents de police reçurent des coups de pierre assez sérieux; huit arrestations ont été opérées. A minuit tout était rentré dans l'ordre.

Le maire d'Albi suspendu de ses fonctions

Albi, 15 mars. — Par arrêté du préfet du Tarn, M. Alibert, maire radical socialiste d'Albi, vient d'être suspendu de ses fonctions. Cette suspension donnera sûrement lieu à une crise municipale.

A la mairie, depuis les élections municipales, une scission s'est faite entre les conseillers radicaux socialistes et les conseillers socialistes, et c'est précisément le premier adjoint socialiste, M. Gibert, qu'une décision du Conseil d'Etat, rendue samedi, maintient comme premier adjoint, qui va remplir les fonctions de maire et notifier l'arrêté à son adversaire, le maire actuel.

On s'attend à une démission presque générale du Conseil municipal.

Les colis postaux

Paris, 15 mars. — La Chambre vient d'être saisie par M. Coache d'un article additionnel au projet de loi concernant le service des colis postaux, article additionnel portant que les colis postaux de 5 à 10 kilogrammes seront livrés par les Compagnies de chemins de fer dans les mêmes délais que les colis ordinaires de grande vitesse.

Un assassin de neuf ans

Clermont-Ferrand, 15 mars. — Un petit garçon de Chabreloche, âgé de neuf ans, nommé Antoine Pinay, au cours d'une dispute avec son frère Jean, lui porta un coup de couteau qui perfora le poumon droit.

L'état du pauvre enfant est à peu près désespéré.

Election au conseil général

Le Mans, 15 mars. — M. Lecomte, conservateur, a été élu conseiller général du canton de la Fresnaye, par 811 voix, contre M. Hubert, républicain, qui en a obtenu 586.

Une verrerie ouvrière à Cannes

Paris, 15 mars. — On mande de Cannes au *Petit Journal* :

« La création de la verrerie ouvrière de Carmaux a inspiré dans un cas analogue une personne généreuse de notre ville, Mme Mondet.

» Depuis plus d'un siècle il existe à Cannes, quartier de la Bocca, une verrerie.

» Passée entre les mains de divers propriétaires, elle appartenait, ces temps derniers, à M. Négrin, mais le manque de capitaux empêchant les transformations nécessaires avait réduit, par le fait même, la clientèle de la verrerie.

» Les ouvriers étaient obligés de chômer souvent et se trouvaient fort mal de ce travail irrégulier.

» Enfin, il y a quatre mois, on avait dû fermer la verrerie et licencier tout le personnel, très nombreux, qui habitait aux environs de l'usine et avait formé presque un quartier appelé la *Verrerie*.

» Alors, Mme Mondet, émue de la situation de ces pauvres gens jetés par force dans la misère, a loué ces jours-ci, à M. Négrin, ses immeubles et, employant une partie de sa fortune à une bonne œuvre, elle va créer une verrerie ouvrière.

» Tous les ouvriers, moyennant une petite retenue chaque semaine sur leur salaire, deviendront actionnaires de la verrerie. »

Un important sinistre

Saint-Quentin, 15 mars. — Un violent incendie a détruit, samedi soir, à neuf heures un quart, un bâtiment à l'usage d'une fonderie à cuivre, rue des Bouloirs. Les pertes sont importantes. La cause du sinistre est encore inconnue.

On espère que le personnel de la fonderie n'aura pas à subir un long chômage.

Une grève des demoiselles du téléphone

On signale de Stockholm la grève à peu près générale des demoiselles du téléphone.

Deux cents sur deux cent trente des employées de la Société *privée ont déposé le récepteur. Leurs collègues* du téléphone de l'Etat, au nombre de quarante, ont adressé au directeur général une pétition par laquelle elles demandent un traitement minimum de 60 couronnes par mois, sinon elles abandonneront le travail.

Un banquet de vieillards

Un dîner assez original vient d'avoir lieu dans le département de l'Allier.

Les vieillards de la commune d'Huriel ayant dépassé *quatre-vingts ans ont eu l'idée de se réunir en un banquet*, dans un hôtel tenu depuis cent quarante et un ans par la même famille.

Onze vieillards, ayant à eux tous neuf cent trente-cinq ans, assistaient à cette fête présidée par M. Guérin, ancien juge de paix, doyen d'âge.

Un violent incendie à Paris. — Une victime

Un incendie, qui a été rapidement maîtrisé, a éclaté dimanche soir, à dix heures, faubourg Saint-Martin, 219, à Paris.

Le concierge, âgé de soixante-douze ans, un nommé Pierre Heuzey, qui avait mis le feu involontairement en laissant tomber sur son lit une lampe à essence, a été carbonisé.

La santé du prince de Bismarck

Berlin, 15 mars. — Les nouvelles de Friedrichsruhe portent que la santé du prince de Bismarck inspire, depuis quelques jours, de vives craintes à son entourage. On sait que l'ex-chancelier entrera, le 1er avril prochain, dans sa quatre-vingt-troisième année.

TIRAGES FINANCIERS

Ville de Paris 1865

Paris, 15 mars. — Aujourd'hui a eu lieu le tirage de l'emprunt de la ville de Paris 1865. Voici les numéros primés :

Le numéro 351,425 gagne 150,000 francs. — Le numéro 465,695 gagne 50,000 francs. — Les numéros 510,091 — 537,348 — 257,183 et 431,229 gagnent 10,000 francs. — Les numéros suivants gagnent 5,000 francs : 95,0..8 — 9.,874 — 447,856 — 418,334 — 200,835. — Les numéros suivants gagnent 2,000 fr. : 59,745 — 119,691 — 175,901 — 266,914 — 286,214 — 375,153 — 420,263 — 491,214 — 494,618 — 576,031.

Obligations Suez

Le numéro 14,183 gagne 150,000 fr. Le numéro 327,916 gagne 25,000 fr. Le numéro 118.3 2 gagne 25,000 fr. Les numéros 291,926 et 171,870 gagnet 5,000

Les numéros suivants gagnent 2.00 fr. : 37,651 — 159,876 — 94,950 — 77,572 — 56,012 — 100,006 — 139,254 — 35,865 — 226,5.7 — 155,166 — 309,914 — 6,694 — 11,920 — 241,146 — 206,740 — 98,412 — 38,661 — 288,538 — 130,935 — 16,651.

Bons fonciers 1867

Le numéro 130,337 gagne 100,000 fr. Le numéro 224,682 gagne 5,000 fr. Les numéros suivants : 223,477 — 30,023 — 11,121 — 33,192 — 50,970 — 71,745 — 23,755 — 61,161 — 29,436 — 49,272 gagnent 1,000 fr.

LE MEURTRE
de la rue des Longues-Haies
A ROUBAIX

Nous avons donné hier le récit du drame qui s'est déroulé, dans la nuit de dimanche à lundi, rue des Longues-Haies.

Voici de nouveaux détails :

Dans la matinée de lundi, les agents de sûreté Gaulier et Soufflet, sur des indications recueillies, recherchèrent et mirent en état d'arrestation trois jeunes gens de dix-neuf ans, ouvriers appréteurs, habitant rue Beaurewaert, n° 9. Ce sont les nommés, Charles Batteur, François Lequenne, et Ernest Dewasme.

Ces individus sont ceux qui frappaient l'homme ivre dont les frères Vermeire prirent la défense.

Conduits au poste de la place Sainte-Elisabeth, ils furent interrogés par M. Squivée, commissaire de police.

L'arrivée du parquet

Lundi, vers deux heures de l'après-midi, le parquet, représenté par MM. Delalé, juge d'instruction, Dubosquet de Florian, substitut, et Montaigne, greffier, est arrivé à Roubaix, venant de Lille. Les magistrats se sont rendus directement, accompagné de MM. Barroyer, commissaire central, et Squivée, commissaire de police, au commissariat du 1er arrondissement, où les quatre individus arrêtés avaient été amenés.

J.-B. Van Meenem, l'*auteur présumé du meurtre*, a été interrogé le premier.

Comme il ne sait pas s'exprimer en français, on est obligé d'avoir recours à un interprète.

Van Meenem nie formellement avoir frappé Arthur Vermeire et déclare que le couteau trouvé ouvert dans une poche de son habit ne lui appartient pas. Il ignorait, dit-il, l'avoir en sa possession.

La confrontation

Le corps du jeune Vermeire a été transporté lundi matin, vers dix heures, à la morgue de l'Hôtel-Dieu pour permettre au médecin légiste de faire l'autopsie.

Vers deux heures et demie, Van Meenem fut mis en présence du cadavre du malheureux jeune homme. Il est resté impassible et a renouvelé ses protestations d'innocence.

L'autopsie

M. le docteur Castiaux, médecin-légiste, qui avait accompagné le parquet, a fait, à 3 h. 1/2, en présence des magistrats l'autopsie du cadavre de la victime.

La blessure a une profondeur de cinq centimètres et demi.

Le coup a été porté entre la troisième et quatrième côte. L'instrument tranchant a perforé l'artère aorte. La mort a été instantanée.

L'interrogatoire des inculpés

Cette constatation faite, les magistrats retournèrent au commissariat de la rue Saint-Vincent de Paul, où ils continuèrent l'interrogatoire des individus arrêtés en dernier lieu.

Ces derniers, qui ont été confrontés à plusieurs reprises avec le père et les frères de la victime, ne connaissent pas Van Meenem et ont tous déclaré qu'il n'était pas avec eux au début de la bagarre.

De leurs explications et de celles de M. Vermeire, il semble que l'on puisse déduire que l'auteur du meurtre n'est pas entre les mains de la justice.

A la fin de la bagarre, après le coup fatal, un des agresseurs, Henri Bovart, âgé de vingt-six ans, suivit ses camarades Batteur, Dewasme et Lequenne jusqu'au numéro 9 de la rue Beaurewaert, où ils habitent tous ensemble.

A leur arrivée dans leur chambre, Bodart aurait dit à Lequenne : « Je viens d'attraper une bonne trique, mais j'en ai laissé un pour mort. »

Au moment de l'arrestation de Batteur, Lequenne et Dewasme, Bovart a quitté la maison et s'est enfui. On croit qu'il s'est réfugié à Espierres (Belgique) au domicile de ses parents.

Vers sept heures et demie, l'instruction a pris fin et le parquet est reparti pour Lille.

M. le docteur Castiaux a visité, dans le courant de l'après-midi, toutes les personnes qui ont été blessées au cours de la rixe.

J.-B. Van Meenem a été admis à l'Hôtel-Dieu de Roubaix.

La foule. — Manifestations hostiles
Cris : A mort !

Pendant le séjour du Parquet, une foule considérable de curieux a stationné aux alentours du bureau de police de la rue Saint-Vincent-de-Paul et en face de la maison de la victime, rue des Longues-Haies.

Des agents ont été obligés de maintenir l'ordre.

A huit heures du soir, Lequenne, Batteur et Dewasme ont été conduits sous bonne escorte au poste central.

Sur tout le parcours, entre la rue Saint-Vincent-de-Paul et la Grande Place, une centaine de personnes ont suivi les prisonniers en poussant des huées et des cris de: A mort! A mort!

Avant de quitter le poste de police du 1er arrondissement, M. Vermeire père et ses fils serrèrent l'un après l'autre la main de Van Meenem en déclarant hautement qu'il n'était pas le meurtrier du malheureux Arthur.

La nouvelle de ce drame a produit une profonde sensation en ville et pendant toute la journée de lundi les scènes qui avaient eu pour théâtre la rue des Longues-Haies ont fait l'objet de toutes les conversations.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Le plus parfumé des savons de toilette
3 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE
ROUBAIX

Les tarifs américains et l'industrie roubaisienne. — L'*Agence Fournier* communique les renseignements suivants :

« D'après M. Lourdelet, secrétaire général de la chambre de commerce de Paris et qui fut délégué de cette institution à l'exposition de Chicago, l'industrie qui souffre le plus des nouveaux droits est l'industrie lainière. Roubaix et Tourcoing expédient actuellement, nous a dit M. Lourdelet, une moyenne annuelle de 100 millions de marchandises aux Etats-Unis et emploient 30 à 40 mille ouvriers.

» L'élévation des tarifs douaniers aura pour résultat de porter un grand coup à cette industrie.

» On s'effraie de cette éventualité qu'un syndicat de Roubaix a l'intention de s'expatrier et d'aller au Japon fonder une manufacture de tissage de laines en abandonnant la partie chez nous.»

La note de l'*Agence Fournier* nous semble, en ce qui concerne la situation présente du moins, légèrement exagérée. Il est, hélas ! trop vrai que l'industrie roubaisienne traverse une crise très intense, mais cette crise ne résulte pas de l'application de nouveaux tarifs, qui ne sont pas votés, et dont l'application ne pourrait au contraire que stimuler les affaires avant leur mise en vigueur.

Pour l'avenir, malheureusement, il est à craindre que l'industrie roubaisienne ne subisse un préjudice considérable de la situation économique qui va devenir celle des Etats-Unis; mais, de là à aller s'installer au Japon, il y a certainement un peu de marge.

Une réunion organisée par le « Parti Démocratique Chrétien. » — Discours de M. Bruhnes. — Lundi soir, a eu lieu, dans une des salles de la Maison des Œuvres, Grande-Rue, la réunion organisée par la « Jeune Garde Démocratique » de Roubaix, sous la présidence de M. Batteau. Autour de ce dernier avaient pris place sur l'estrade plusieurs membres du « Parti Démocratique » de notre ville.

A huit heures et demie, M. Batteau ouvre la séance en présentant aux auditeurs, M. Bruhnes, de Lille, qui doit parler sur la *Propriété*.

L'orateur se lève alors et prend la parole au milieu des applaudissements de toute la salle.

Pendant tout le temps que durera son discours, les bravos répétés souligneront souvent la simple mais chaude éloquence du vaillant champion de la cause démocratique dans la région.

Après avoir montré que la question de la *propriété a été de toutes les questions économiques* celle qui a eu à subir les plus formidables attaques de la part des adversaires de l'ordre social, M. Bruhnes prouve la nécessité pour tous d'avoir sur ce point si controversé des idées claires et précises.

Il ne faut pas de confusion, dit-il, et toute la question est de savoir si on a un droit à la propriété individuelle.

Avant de définir la propriété, l'orateur parle du *travail*.

» Le travail est nécessaire à tous et il doit être imposé à tous. Il faut que la société s'arrange de manière que toutes les classes soient obligées de travailler et que tous ceux qui travaillent puissent vivre.

» C'est pour cela, ajoute M. Bruhnes, que nous sommes forcés de combattre le capitalisme actuel. Les gens qui vivent sans apporter à la société leur part de labeur sont de véritables malfaiteurs ».

Le collectivisme veut supprimer la propriété pour mettre tout entre les mains de l'Etat.

« En somme, à quoi travaillent les socialistes ? C'est à une substitution d'individus et non pas à un changement de régime. »

L'orateur donne les lois du travail et énumère les droits qui en découlent : le droit de la libre disposition du salaire, le droit à l'épargne et l'héritage.

Ensuite il aborde l'importante question de la *production* et de la *consommation*.

Le capitalisme ne considère que la production, le socialisme que la consommation.

C'est une erreur.

Les deux grandes forces ne peuvent marcher l'une sans l'autre.

M. Bruhnes montre incidemment que la source du droit de propriété privée se trouve dans le *bien commun*.

« En cas de nécessité, dit-il, ce droit disparaît... »

Il passe ensuite en revue les torts du capitalisme et du socialisme et indique le remède à la situation actuelle : le retour aux doctrines chrétiennes sur le travail, l'argent, le salaire.

L'orateur termine par cette phrase qui fait redoubler les applaudissements qui à différentes reprises avaient interrompu son discours : « Nous disons ce que nous sommes, où nous allons, et personne n'a le droit de nous faire un reproche. »

M. Batteau, au nom de l'assistance, remercie M. Bruhnes d'être venu apporter au parti démocratique de Roubaix le précieux concours de son dévouement et de son talent.

Puis M. Leblond donne lecture d'un ordre du jour qui est adopté à mains levées par tous les assistants.

A neuf heures et demie la réunion prend fin et les membres de la « Jeune Garde » se retirent en chantant des refrains démocratiques.

Le nouveau commissaire de police du 2e arrondissement. — M. Leconte, successeur de M. Broigue comme commissaire de police du 2e arrondissement est entré en fonctions lundi.

L'œuvre de la Bouchée de pain. — Le comité, considérant que la crise actuelle entraîne à sa suite le chômage et la misère, a décidé de remettre à une date ultérieure la fermeture qui a lieu chaque année à cette époque.

Il compte sur ses concitoyens pour l'aider en ces moments difficiles, par leurs souscriptions et par le retour le plus prompt au trésorier des listes encore en circulation.

Le comité profite de cette circonstance pour assurer aux travailleurs malheureux que l'accueil le plus bienveillant leur est réservé et que tout le possible sera fait pour apporter immédiatement un adoucissement à leurs peines et à celles de leur famille.

Bouchée de Pain et Refuge de Nuit. — Dans la journée du lundi 14 mars, il a été distribué 1112 portions aux hommes et aux femmes et 1415 aux enfants ; au refuge, 29 lits ont été occupés.

Le meilleur beurre est le **BEURRE D'OOSTCAMP** rue du Bois, 13, à Roubaix, et dans les dépôts succursales (*Voir la liste des dépôts à la quatrième page.*)

Un banquet au « Contre de Quarte. » — Le banquet annuel du cercle d'escrime le « Contre de Quarte » de Roubaix, vient d'avoir lieu au local de la place Notre-Dame, chez M. Emile Depauw.

La gaieté la plus franche n'a cessé de régner dans cette réunion toute intime. MM. Leriche père et fils ont été particulièrement l'objet des vivats chaleureux de tous les convives.

MM. Henri Huvenne et Paul Guédin ont charmé tous les assistants par leur verve et leur entrain.

Les accidents. — Une jeune fille de quinze ans, Jeanne Partin, travaillant à la filature de MM. Désiré Wibaux-Florin, rue de la Fosse-aux-Chênes, a eu la main gauche prise dans un engrenage en voulant retirer de la bourre de son métier et s'est blessée à l'index.

M. le docteur De Gandt, après avoir donné les premiers soins à la blessée, l'a fait reconduire à son domicile, rue du Fontenoy, 76.

— Lundi matin, vers sept heures, Victor Tiberghien, aiguiseur à la filature de MM. Etienne Motte et Cie, rue d'Alger, a eu l'avant-bras droit pris et fracturé entre des courroies.

M. le docteur Bernard lui a donné les premiers soins et l'a fait reconduire à son domicile, rue d'Estaing.

Un accident de gymnastique. — Un jeune homme de seize ans, François Desmet, demeurant rue Lacroix, cour Jacquart, est tombé, lundi matin, en faisant du trapèze au siège de la « Société Fin de Siècle » rue de la Vigne, et s'est fracturé le pied gauche. M. le docteur Ballenghien, qui a donné les premiers soins au blessé, l'a fait admettre à l'hôpital.

Les accidents. — Un jeune homme de 14 ans, Paul Vannufel, demeurant boulevard de Belfort, a été brûlé au bras droit par un jet de vapeur, chez MM. Motte et Delescluse, appréteurs. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Bernard, qui lui a ordonné un repos de 15 jours

Une infraction à la loi Grammont. — Un procès-verbal a été dressé lundi à la charge d'un domestique, Elie Maes, âgé de 26 ans, demeurant rue Basse, à Mouvaux, pour avoir exercé des mauvais traitements sur un cheval.

ELLE EST SAINE ET BONNE, la cuisine au beurre d'Oostcamp. 14136

Croix-Wasquehal. — *Une bagarre nocturne.* — Un charretier, Napoléon Schollaer, au service de M. Cocheteux, marchand de charbon à Flers, revenait dimanche soir à 8 h. 1/2, par le chemin de Wasquehal, quand il fut accosté par les frères Ménard, terrassiers ; ceux-ci, après l'avoir injurié, le rouèrent de coups de pied et de poing.

Schollaer, qui était légèrement pris de boisson, voulut se défendre, mais un de ses agresseurs lui porta un nouveau coup qui lui démit l'épaule gauche.

Le blessé, qui s'est fait soigner par le docteur Butin, a déposé une plainte à M. Séguin, commissaire de police.

Wasquehal. — *Une chute grave.* — Dimanche soir, vers six heures, Mme veuve Montagne, née Hyacinthe Boussemart, âgée de 80 ans, demeurant ruelle Deldalle, est tombée à la renverse dans son escalier.

Sa tête alla frapper une bachette déposée sur une marche. Dans sa chute elle se fit une grave blessure à la tête.

Au moment de la chute, Mme Montagne se trouvait seule chez elle, mais des voisins, entendant ses cris, vinrent lui porter secours.

M. le docteur Jacquart donna les premiers soins à la malheureuse qui perdait son sang en abondance. Il constata qu'elle avait le sommet de la tête fendu et la fit conduire dans la journée de lundi à l'hôpital de Roubaix.

Annappes. — *Un vol.*— Les époux Delplanque, bouchers, rue de l'Eglise, qui possèdent deux clefs de la porte d'entrée de leur demeure, ont l'habitude, quand l'un d'eux a oublié la sienne, de la déposer dans un soupirail, pour permettre à l'absent de rentrer.

Dimanche soir, M. Delplanque, étant sorti sans clef, sa femme mit celle-ci comme d'ordinaire dans le soupirail et s'apprêta ensuite à se mettre au lit. Mais, à ce moment, survint son beau-frère, M. Vigin, bourrelier sur la Grande-Place, qui l'invita à venir prendre le café chez lui.

Mme Delplanque accepta, et, avant de partir, elle voulut reprendre la clef qu'elle fut fort surprise de ne plus trouver.

M. Vigin lui fit alors observer que son frère avait dû, selon toute vraisemblance, venir la prendre, puisque lui seul connaissait l'endroit du dépôt.

Mme Delplanque n'attacha pas en ce moment une grande importance à cette disparition et partit avec son beau-frère.

A son retour, vingt minutes après, elle trouva la porte de sa demeure ouverte; la clef disparue était déposée sur le comptoir de la boucherie et le tiroir qui contenait une partie des recettes de la journée, avait été vidé. Le vol se monte à 15 ou 20 francs.

Les soupçons se portent sur une personne étrangère à la famille qui seule connaissait l'endroit où les époux *Delplanque déposaient leur clef.*

Flers-le-Breucq — *Un grave accident.* — Un grave accident s'est produit lundi matin, vers dix heures, près de la faïencerie de M. Marescaux, à Flers le-Breucq. Celle-ci est séparée du chemin par un fossé servant d'écoulement aux résidus de la teinturerie de M. Moulé. Ce fossé, très large, est recouvert de plaques de fonte qui, en raison de leurs dimensions, ne peuvent résister au poids d'une voiture chargée.

Le domestique de M. Dupuy, voiturier à Croix, impasse du Dévouement, conduisait une voiture de charbon chez M. Deschamps, fabricant de colle, dont la fabrique est contiguë à celle de M. Marescaux. Pour se rendre à destination, l'attelage devait passer dans la cour de ce dernier établissement. En entrant, le conducteur trouva le passage encombré par une autre voiture qui sortait, et c'est en voulant se garer que le malheureux fit passer son chariot sur l'aqueduc recouvert de plaques de fonte qui cédèrent sous le poids.

Une roue pénétra dans le fossé, renversant le véhicule, et le domestique se trouva pris entre une roue et la muraille.

A ses cris, une trentaine d'ouvriers des deux fabriques accoururent et dégagèrent le pauvre homme qui se plaignait de vives douleurs.

On le transporta immédiatement dans l'établissement de M. Marescaux et on courut chercher des secours.

Le blessé, Désiré Decarpentrie, âgé de 30 ans environ, était au service de M. Dupuy depuis huit mois; il est originaire de la Belgique et habite St Sauveur près d'Anvaing, dans le Hainaut, où demeurent sa femme et ses trois enfants.

MM. les docteurs Butin, Delannoy et Vallée lui ont donné les premiers soins et ont constaté qu'il avait une côte enfoncée.

S'il n'y a pas de lésions internes, le malheureux sera rétabli dans une quinzaine de jours.

Après avoir été pansé à la faïencerie, il a été conduit chez son cousin, M. Julien Hallain, qui habite rue de la Plaine, à Croix.

Où trouve-t-on la véritable huile d'œillette du pays ? Chez Bouchez-Wartel, 73, rue de l'Espérance. 17600

ENRHUMÉS!

Prenez le sirop pectoral DELABAERE. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza**, etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme**. — Le flacon : 1 fr. 40, rue d'Inkermann, 51, Roubaix. 13178—42550

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
PRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

WATTRELOS

Le monument à élever à la mémoire des enfants de Wattrelos morts pour la Patrie. La Commission du monument s'est réunie dimanche matin. Elle a fixé l'inauguration au lundi de la Pentecôte et elle a choisi l'emplacement au cimetière, au bord du premier carré, à droite, à l'entrée.

Arrestation pour vol. — Le garde-champêtre Lepoutre a arrêté dimanche, sous inculpation de vol d'une bourse contenant 21 francs, le nommé Jules Dewerdt, né Rollegbem (Belgique).

LA PUBLICITÉ

Vous êtes fabricant ou commerçant? Vous êtes courtier ou représentant de maisons sérieuses? Vous fabriquez ou vous vendez de bons et beaux articles à des prix avantageux ?

Comment voulez-vous que le public le sache si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire, que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tous?

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, **tapissier-décorateur,**
LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Les funérailles de M. Playoust. — Lundi matin ont eu lieu, au milieu d'une grande affluence, les funérailles de M. Playoust, ancien professeur.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Charles Jonglez, ancien député; Emile Barrois, conseiller général; l'abbé Poullet, préfet de discipline à l'institution du Sacré-Cœur et Pierre Flipo-Vauoost, président de l'Association des anciens élèves du collège de Tourcoing, tous quatre anciens élèves de M. Playoust.

Ce sont les fils du défunt qui ont conduit le deuil.

La cérémonie funèbre a été célébrée en l'église Saint-Christophe. Les élèves de l'Institution du Sacré-Cœur et

FEUILLETON DU 16 MARS 1897. — N° 31.

Le Courrier
DE LYON
PAR
MARC MARIO

CHAPITRE XIX

L'AMI DE ROUSSY ET DE VIDAL

Daubanton donna à son greffier l'ordre de prendre des notes qui permettraient de faire des recherches sur le compte de ce particulier à mine suspecte. Puis il demanda à la Fouine :

— Vous reconnaissez avoir été arrêté, nanti d'une paire de chaussures que vous veniez de voler à un étalage.

— C'est vrai.

— Qu'avez-vous à dire ?

— Rien, — répondit le policier avec le flegme d'un d'un repris de justice. — Quand on est *pommé* on a toujours tort.

— Ainsi vous l'avouez.

— Oui, mon président.

— Vous n'en êtes sans doute pas à votre coup d'essai. — La dextérité dont vous avez fait preuve le dénote.

— Dame !... on fait ce qu'on peut pour vivre.

Mais en disant cela, la Fouine ne put dissimuler un sourire. Daubanton, qui le regardait attentivement fut surpris de l'éclat de ses yeux.

— J'ai vu ces yeux-là quelque part !... — se dit-il.

Et aussitôt, sachant l'habileté de transformation dont son policier favori lui avait déjà donné tant de preuves, il comprit la vérité

— Vous vous plaisez à me mystifier, — lui dit-il en riant.

La Fouine riait tout haut maintenant.

— Vous n'avez pas été seul pris à cette ressemblance, — dit-il ; — j'ai si bien la tête d'un gredin que Courriol m'a tendu la main comme à un ami... que les guichetiers de l'Abbaye m'ont malmené comme un bandit...

— Courriol !... fit Daubanton.

— Je l'ai vu.

— Ah ! je comprends. — C'est pour cela que vous vous êtes ainsi travesti et que vous vous êtes fait passer pour un des complices du crime de Lieursaint. Ah ! c'est très habile.

— J'avais des renseignements à prendre auprès de Courriol lui-même... j'ai réussi.

— Et vous savez ce que vous voulez ?

— Je puis dire, citoyen juge, que nous touchons au but.

— Racontez-moi ça.

Alors le policier prit une chaise.

Le greffier, un gros bonhomme, l'admirait, le contemplait comme dans une extase, ouvrant la bouche écarquillant les yeux, se grattant le nez avec l'extrémité de sa plume d'oie.

La Fouine commença :

— Mon but n'a pas été tout d'abord de me faire arrêter pour aller à l'Abbaye et y causer avec Courriol. — Je vous avais même dit que je ne trouvais pas ce moyen bon.

— Oui, c'est vrai ! mais vous avez changé d'idée.

— Non pas ! J'avais pris cette apparence canaille pour causer à la Bréban et ne lui inspirer aucune méfiance. Je voulais lui dire que je venais de l'Abbaye et que j'y avais vu Courriol. Je comptais arriver ainsi à gagner sa confiance et à être employé par elle dans la besogne que le marquis de Coudray lui donne. J'allais me présenter chez elle, lorsque je la vis sortir vêtue en homme, une mise qui fait bien le pendant de la mienne, et j'ai deviné son projet. Elle comptait faire ce que vous me proposiez.

— Se faire arrêter pour voir Courriol en prison ? — *dit le juge Daubanton.*

— Parfaitement. — Elle y a si bien réussi que Richeaume a donné là dedans le mieux du monde. N'ayant plus rien à faire dans l'enquête, il l'a signalée à un autre agent qu'il a chargé de l'arrêter. Quand j'ai vu ça, j'ai voulu me faire ramasser à mon tour, afin de savoir ce qui allait se passer à l'Abbaye entre Courriol et la Bréban.

— Comment ! — s'écria le magistrat, — entre cet individu que l'on a arrêté en même temps que vous.

— C'est la femme de Courriol.

— La Bréban !

— Elle-même, citoyen juge.

— Ah ! c'est trop fort !

— Oh ! il n'y a rien de perdu... au contraire !

— Oui, vous étiez là.

— Et je n'ai pas laissé échapper un mot de leur conversation, bien loin de là. Quand j'ai vu que l'agent lancé par Richeaume arrêtait la Bréban qu'il prenait pour un des assassins du courrier de Lyon, j'ai avisé l'étalage d'un cordonnier, où j'ai décroché la paire de chaussures que vous me reprochiez tout à l'heure, croyant avoir affaire à un de vos clients.

J'ai choisi le moment où le cordonnier me voyait bien et j'ai opéré de façon à exciter ses clameurs. J'ai pris la fuite, ne cherchant même pas à cacher les souliers volés à son étalage. Et l'on m'a arrêté.. le même agent a fait double prise. Il devait être joliment heureux ! Seulement, pendant le trajet, je me mis à songer que si j'avais fait tout ce qu'il fallait pour pincé, j'avais agi de façon à perdre mon Courriol et ma Bréban de vue. Alors, j'ai songé au petit truc que vous m'avez vu employer, qui m'a bien réussi, et grâce auquel on a cru que j'étais un des complices du crime de Lieursaint, un ami des assassins.

— Mais voyons, vous avez entendu Courriol et la Breban causer ensemble ! Et vous disiez que nous touchions au but maintenant ?

— Oui, citoyen, peu s'en faut. Je sais où est caché le pli enlevé à la malle-poste, sur l'ordre du marquis de Coudray.

— Ah ! vous le savez !

— Et dès que vous allez m'avoir rendu à la liberté, j'irai le chercher à l'*Hôtel de la Paix*, où il est soigneusement caché dans l'intérieur d'une cheminée.

— Enfin !... nous allons donc savoir quelque chose sur cette mystérieuse affaire.

— Oui, ce pli doit contenir la clef de l'intrigue. — Nous saurons d'abord à qui il est adressé, et en le lisant nous verrons quel grave motif ont le duc des Roziers et son gendre pour l'empêcher d'arriver à destination... — Nous saurons encore de cette manière pour quelles impérieuses raisons ils tiennent si fort à redevenir propriétaires de la Feuillade.

— Oui, vous avez raison, Soulaines, — dit Daubanton, qui avait longuement réfléchi, — suivez cette piste, c'est la bonne. — Elle nous conduira non seulement à la découverte du mystère que vous avez deviné et sous lequel se cache un crime, sans doute épouvantable, mais elle nous révélera en même temps quels sont les véritables auteurs du double assassinat de Lieursaint.

— Ce n'est plus qu'une question d'heures maintenant.

— De la sorte, — reprit le juge après un court silence, — la Bréban est à l'Abbaye. — Que vais-je en faire ?

— Vous pouvez toujours la garder quelque temps; cela me donnera le temps d'agir auprès du marquis, après avoir pris la lettre.

— Bon, c'est entendu.

— Dès que je serai prêt, je vous préviendrai.

— Jusqu'alors je la garde.

— C'est cela. Je vais même profiter du répit que cela me donne, à la condition que mon marquis ne me crée pas trop de besogne, pour aller dans la Côte-d'Or prendre des nouvelles de la Bréban. C'est là qu'elle a été élevée, près de Dijon. — J'ai appris ça aussi dans la conversation de l'autre soir à l'estaminet du Rendez-Vous des Patriotes.

— Ah ! vraiment !

— Vous comprenez, — reprit la Fouine, — combien il m'importe de connaître l'origine de cette femme étrange, que je trouve mêlée à des gens de classes si différentes. J'ai besoin de savoir quel pacte existe entre elle et mes faux Allemands. Car il y a un lien entre le marquis et elle, j'en suis sûr. — Ils se tiennent réciproquement.

— Et vous croyez y arriver par là ?

— Je le pense.

— Vous allez donc partir pour Dijon ?

— Dès que j'aurai le fameux pli et si mon marquis ne m'occupe pas trop à Paris.

— Alors tout est convenu entre nous. — Je garde la Bréban et je surseois au renvoi de Lesurques et de Guesno.

— C'est cela. Quant à la femme de Courriol, il ne faut pas qu'elle se doute de ce que nous savons.

— J'ai compris. — Pour tous, elle continuera à être l'individu arrêté comme complice du crime de Lieursaint.

— Seulement, — observa la Fouine, — comme je ne serai plus auprès d'elle, il n'est pas nécessaire de la laisser avec Courriol, car ils pourraient se dire des choses que je ne saurais pas.

— Soyez tranquille, — affirma le magistrat, — je vais l'en séparer sous un motif tout à fait plausible, et j'attendrai de vos nouvelles pour la relâcher. — Allons, bonne chance, — fit Daubanton.

Mais le policier lui dit :

— Comment mes camarades de l'Abbaye vont ils apprendre ma disparition ?

— Ah ! c'est juste. — Il ne faut pas qu'ils puissent vous soupçonner.

— Non, il ne le faut pas.

— Avez-vous une idée ?

— Vous pourrez faire dire au geôlier que j'ai été transféré à Melun pour un autre crime, par exemple, ou pour purger une condamnation par coutumace.

— Quand les guichetiers le sauront les détenus ne seront pas longs à l'apprendre.

Daubanton se mit à sourire.

— C'est comme ça, — fit la Fouine, — quelque précaution qu'on prenne, quelque sévérité que l'on édicte, rien n'y fait. — Les guichetiers sont bavards, et ce qui est à remarquer, c'est qu'ils ont plus de douceurs pour des gredins comme Courriol et les autres que pour des malheureux comme Lesurques et Guesno. Ces hommes-là n'aiment pas que l'on ne soit pas coupable lorsque l'on est en prison, et, pour eux, il ne peut pas y avoir d'innocents chez eux. Aussi il faut voir comme ils mènent ces malheureux; ils les rudoient de la belle manière.

Sur ces mots, la Fouine quitta Daubanton.

Au moment où il sortit du bureau central, le factionnaire et des agents qui étaient sur la porte le regardèrent d'un air surpris. Il avait l'air d'un évadé. C'est l'opinion qu'ils se formèrent sur son compte, car l'un d'eux le héla :

— Hé ! vous, là-bas !... — fit-il durement. — Où allez-vous ?

En même temps il s'avançait et s'apprêtait sans doute à lui mettre la main sur l'épaule.

Mais la Fouine se retourna en riant.

— Cabinet du directeur, — *fit-il.*

C'était un mot de passe.

Les autres le regardèrent ébahis. Ils auraient bien voulu qu'il s'arrêtât afin de causer un moment avec eux. Mais l'habile policier avait bien autre chose à faire. D'ailleurs, il n'aimait pas conter ses affaires.

— Paroles inutiles, paroles nuisibles...., — se disait-il fort judicieusement. — Avec les collègues on se repent toujours d'avoir eu la langue trop longue. Ils vous desservent en vous taxant de vantard. Le mieux est de se taire, on n'a jamais à s'en repentir.

Et ils eurent beau se questionner mutuellement, ils ne purent savoir quel était le collègue qui venait de passer auprès d'eux sous cette apparence misérable.

CHAPITRE XX

LE PÈRE ABRAHAM WEILL

Le premier soin de la Fouine fut de courir chez lui et de quitter le peu recommandable costume dont il était vêtu.

Son beau chien mouton, Fidèle, son sagace auxiliaire, lui témoigna, comme après chaque absence, la joie qu'il avait de le revoir. La belle bête était si intelligente, qu'on aurait dit qu'elle comprenait la parole. Sa joie redoubla ainsi que tous les mouvements de la tête, du corps et de la queue qui la témoignaient, lorsque son maître lui dit, en le caressant de la main :

— Il a été bien sage, Fidèle, bien sage... son maître va l'emmener avec lui cette fois.

Et en lui-même la Fouine pensait :

— Nous avons beau être forts, avoir du flair, et,